

⚠ A remettre au bureau du Pôle Administratif de l'Action Educative IMPERATIVEMENT au plus tard le : 29 AOUT 2019* ⚠

LE PÔLE ADMINISTRATIF DE L'ACTION EDUCATIVE VOUS INVITE :
A procéder à la réservation en ligne via le Portail Familles.
Nous restons à votre disposition pour vous rappeler vos codes d'accès.
PORTAIL FAMILLES : <https://harmonie.ecolesoft.net/portail>

NOM : _____ PRENOM : _____ CLASSE : _____

• ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN

L02	M03	J05	V06	L09	M10	J12	V13	L16	M17	J19	V20	L23	M24	J26	V27	L30

• ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR

L02	M03	J05	V06	L09	M10	J12	V13	L16	M17	J19	V20	L23	M24	J26	V27	L30

• MERCREDI MATIN • MERCREDI APRES-MIDI • MERCREDI JOURNEE (repas compris)
PRECISEZ SUR QUEL SITE ECUELLES MORET-SUR LOING VENEUX-LES SABLONS

M04	M11	M18	M25	M04	M11	M18	M25	M04	M11	M18	M25

• RESTAURATION SCOLAIRE

L02	M03	M04	J05	V06	L09	M10	M11	J12	V13	L16	M17	M18	J19	V20	L23	M24	M25	J26	V27	L30

Date :

Signature :

Conformément au règlement intérieur de l'Action Educative et pour des raisons évidentes d'organisation (gestion administrative, personnel d'encadrement, confection des repas...) toute annulation pour l'Accueil de Loisirs (APS matin et soir et mercredi) et la Restauration scolaire doit être formulée par téléphone, par mail ou via le Portail Familles, 2 jours avant le jour J. Passé ce délai, la prestation sera facturée.